

Rapport de la Commission financière concernant les comptes 2009

(Du 1^{er} avril 2010)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières le 16 mars ainsi que le 1er avril 2010 pour l'examen des comptes annuels 2009.

La Ville boucle donc l'exercice 2009 avec un excédent de revenus d'un peu plus de 2,3 millions de francs en lieu et place d'un budget déficitaire à hauteur de 7,4 millions de francs.

Globalement les éléments suivants ont permis ce résultat :

- quelques résultats de sociétés ayant généré des recettes fiscales des personnes morales nettement plus importantes que budgétées,
- des charges de personnel inférieures au budget, résultat notamment des mesures de restructuration prises ces dernières années
- et des charges d'intérêts passifs également inférieures au budget.

Anticipant un avenir très incertain, des amortissements extraordinaires pour plus de 5,7 millions de francs, qui ont pour pendant partiel un produit unique de 4,1 millions provenant de l'informatique hospitalière, ont été effectués ainsi que des attributions à des réserves pour plus de 2 millions. La Commission financière a apprécié cette approche prudente.

Ce résultat positif, auquel s'ajoute la réalisation partielle des investissements inscrits au budget a généré un excédent de financement

de l'exercice de 12,6 millions de francs permettant une diminution de l'endettement. La Commission apprécie évidemment cette amélioration, mais d'un autre côté, vu l'état du patrimoine de la Ville, elle n'aimerait pas que le relativement modeste budget destiné à l'entretien ne soit encore réduit en cours d'exercice. En effet l'amélioration financière réalisée ne serait que passagère, au vu de l'aggravation accélérée de l'état du patrimoine. La Commission est néanmoins satisfaite que cet effet ne soit pas dû à une politique délibérée du Conseil communal, mais à divers facteurs non maîtrisables qui ont retardé un certain nombre d'investissements. C'est pourquoi dans le budget 2010, le Conseil communal a tenu compte de la difficulté à pouvoir réaliser les investissements dans les délais et a inscrit un plus grand nombre de projets que permis par le cadre légal.

La Commission financière tient tout spécialement à relever l'effort que l'ensemble du personnel communal effectue quotidiennement.

Finalement il y a lieu de relever que les mesures de réévaluation des immeubles, effectuées pour compenser le prix d'entrée dans la caisse de pensions unique, ont été comptabilisées malencontreusement au 31.12.2009, car la contrepartie sera prise en compte en 2010. Cela fait apparaître une amélioration spectaculaire et trompeuse de la fortune nette qui passe durant l'année 2009 d'un peu moins de 25 millions à 42 millions de francs alors qu'elle va être amputée d'environ 14 millions en 2010. Il convient donc de prendre en compte une fortune nette de 28 millions de francs. Par rapport à un endettement de CHF 447 millions, la situation financière reste tendue et la poursuite des efforts déjà entrepris demeure nécessaire.

La Commission financière a pris bonne note de la volonté du Conseil communal de prendre les mesures pour mettre fin aux disfonctionnements survenus au service de la gérance des bâtiments. Elle demande qu'un rapport sur les mesures prises lui soit présenté d'ici à la présentation du budget 2011.

Vous trouverez ci-dessous les rapports des 5 Sous-commissions financières :

Rapport de la Sous-commission financière l

(Finances, CEG, Ressources humaines, Services des assurances et Service juridique)

MM. Alexandre Brodard, Luciano Bocchi (rapporteur) et Philippe Loup ont rencontré le 19 mars 2010 les responsables des services concernés en présence de M. Alain Ribaux, conseiller communal responsable du dicastère; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG); M. Marc Bernoulli (Office du personnel) et M. Alain Virchaux (Service juridique); MM. Gérard Blandenier, Serge Veya et Marco Paolini (Services Financiers, Contrôle des finances, Promotion économique, Service des assurances).

02. Finances

Remarques d'ordre général

Le résultat positif des comptes de l'exercice 2009, qui a connu un excédent de revenus de 2,3 millions de francs, est dû à une amélioration des recettes fiscales de plus de 9 millions de francs, notamment de celles des personnes morales (+ 8,6 millions).

Il faudra tout de même se préparer, par la mise en place de mesures ciblées telle que, par exemple, la consolidation de la fortune nette, aux répercussions de la crise économique qui normalement produisent leurs effets avec un décalage de 2 à 3 ans.

01.81 Service juridique

En ce qui concerne le contentieux, l'information est donnée que plusieurs procédures se poursuivent devant les instances judiciaires. En particulier en matière de bâtiment et d'urbanisme:

- Auberge de jeunesse : procédure d'opposition en traitement par le Conseil d'Etat
- Quartier Tivoli-Sud : divers opposants ont fait recours auprès du Tribunal administratif qui devrait se prononcer au cours de cette année
- Place du Port : la procédure ouverte auprès du Tribunal cantonal opposant la Ville et un architecte pour un problème d'infiltration d'eaux est toujours en cours

Trois autres procédures concernant le CEG sont en cours envers des sociétés de leasing.

En ce qui concerne le volet disciplinaire, il apparaît que ce domaine prend beaucoup de temps et que des efforts sont fait au niveau des mesures préventives afin d'éviter le contentieux qui, une fois activé, aura des conséquences désagréables sur le milieu de travail et sur le personnel dans son ensemble.

02.11 Comptabilité générale

C'est une liste de nombreux amortissements extraordinaires dont les montants varient de quelques dizaines de francs à quelques dizaines de milliers qui représente un montant total de 5'772'275 francs mis au bilan 2009. Il a été, en quelque sorte, procédé à un grand nettoyage de l'actif du bilan. Cette liste a été rédigée en tenant compte, en particulier, des critères suivants :

- 1) Le taux d'amortissement s'élève en principe à 10% ou plus
- 2) Pas d'amortissements sur les entretiens lourds
- 3) On a exclu les domaines autoporteurs (eau, déchets,...)
- 4) Uniquement le patrimoine administratif
- 5) Objets relevant des art. 153 et 154 du règlement de commune et des crédits de constructions (compétence du Conseil communal)
- 6) Actifs particuliers, idée de « non valeur » (études, analyses, ...)

Par ailleurs, le nombre des pièces comptables ainsi que le nombre des factures débiteurs ont connu une légère baisse suite à l'amélioration des contrôles avant la comptabilisation et à la modification du processus d'intégration des écritures de bouclement.

Par contre, du fait de la crise, le nombre de rappels édités et des poursuites a sensiblement augmenté.

Toutefois, effet collatéral et favorable à la crise financière de l'automne 2008, les banques ont baissé les taux d'intérêts presque à zéro. L'an 2009 a été pour la Ville extraordinaire. On a pu réduire la dette globale de 19 millions (de 441 en 2008 à 422 millions en 2009) et en même temps renégocier les renouvellements d'emprunt à des taux très intéressants.

Cependant, il n'y a plus de banques ou instituts étrangers auprès desquels la Ville emprunte.

02.21 Contrôle des Finances

02.21.318.02 Honoraires d'experts

Le montant de 39.274 frs est celui qu'on a payé à la société KPMG

02.31 Centre Electronique de Gestion (CEG)

Le 25 juin 2009, l'Etat et la Ville de Neuchâtel ont signé une charte de collaboration dans le domaine informatique dont le but, par le biais d'un Comité de Pilotage (COPIL), est de réunir les services informatiques de l'Etat, de la Ville de Neuchâtel et celle de La Chaux-de-Fonds. Les principaux volets de la mise en œuvre de la nouvelle entité seront 1) le développement, 2) la technologie et 3) la finance. Chacun de ces 3 volets aura des sous-projets.

Le personnel de cette entité, estimé à 140-150 collaborateurs, pourrait être localisé à Neuchâtel.

Le premier rapport à l'exécutif est prévu en octobre 2010 et l'entrée en fonction en 2013.

Le domaine le plus important sera celui de la santé auquel aujourd'hui 8 collaborateurs du CEG sont dédiés.

En ce qui concerne les futurs clients ils seront du domaine public, parapublic et, pourquoi pas, privé; tout cela afin d'avoir des coûts d'exploitation les plus bas possibles.

La sous-commission, après avoir souligné que la santé représente presque le 50% des activités du CEG, souhaite qu'on prenne des contacts pour unifier les 3 services informatiques santé des hôpitaux du Jura, du Jura Bernois et de Neuchâtel.

L'accent est porté sur les 2 motivations qui sont à la base de ce projet de collaboration, à savoir :

- avoir un service informatique particulièrement performant et de proximité et
- 2) ne pas risquer de perdre la santé (50% des activités du CEG).

Le montant de 853'572 francs libellés comme charges « Leasing refacturé » au compte 02.31.316.07, on explique qu'on a abandonné le leasing (la Ville est d'ailleurs en litige avec la société d'où les provisions faites) pour passer à la facturation directe des biens, services et marchandises achetés.

En 2002, on a conclu une Convention avec l'Etat en matière de financement de l'informatique hospitalière. Le montant de 4,1 millions, inscrit comme actif au compte 02.11.436.99, représente le solde positif de cette Convention qui est terminé en 2008 (sixième annuité).

02.41 Impôts

Il est déclaré que 14 personnes bénéficient du forfait fiscal pour un montant global de seulement 300'000 francs d'impôts payés. Les membres de la sous-commission font part de leur étonnement quant à cette somme totale peu importante.

02.61 Ressources humaines

En 2009 on n'a pas pourvu tous les postes de travail prévus au budget.

Les maladies de longue durée sont en augmentation, tandis que celles de courte durée sont en diminution. En chiffre absolu cela demeure heureusement marginal.

Des discussions avec les Associations du Personnel concernant le Postulat interpartis relatif au système de rémunération et de développement de carrière sont en cours.

A la demande de la sous-commission, il est confirmé qu'aucun système formalisé de rémunération variable lié à l'obtention d'objectifs individuels n'est appliqué.

Le montant de 38'210 francs a été payé pour une étude concernant la mise à jour du système de rémunération du personnel de la Ville, à la société Spark qui, bien que située à Genève, connaît depuis longtemps ce système. Cela aurait coûté plus de repartir de zéro avec une société locale.

Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé et Affaires sociales, Jeunesse et Intégration)

La sous-commission financière II, composée de MM. Thomas Facchinetti, Olivier Forel et Jean-Charles Authier (rapporteur), s'est réunie le jeudi 18 mars 2010 en présence de M. Daniel Perdrizat, directeur des dicastères concernés, pour examiner les comptes 2009. Ont également participé à cette séance : pour la Section de la Santé et des Affaires sociales, M. Philippe Haeberli, chef de service ; pour la Section de la Jeunesse et de l'Intégration, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil pré- et parascolaire, Mme Céline Erard, responsable de l'intégration sociale et M. Sylvain Ghirardi, chef de service ; pour les Ecoles enfantines et primaires, M. Denis Trachsel, directeur et M. André Staehli, secrétaire général.

04. Santé et Affaires sociales

Remarques générales

Le regroupement géographique des services de la Santé et des Affaires sociales a été suivi d'une procédure d'évaluation qui a abouti, à la faveur du départ de plusieurs personnes en place, à une légère restructuration de la section.

L'effectif s'en trouve réduit de 0.4 EPT.

04.02 Guichet social - administration

04.02.365.99 Autres subventions

Article 153, mentionné en p. 46 du rapport du CC.

04.02.361.09 Allocations familiales aux personnes sans emploi

Conséquence de la loi fédérale sur les allocations familiales, entrée en vigueur en 2009.

04.11 Aide sociale

Le tableau en p. 220 montre sur les 5 dernières années

- que la charge de travail a augmenté (dépenses brutes), mais
- que l'aide sociale distribuée en Ville a légèrement diminué (dépenses nettes), et
- que l'aide distribuée dans le canton est stable (participation de la Ville à la communauté neuchâteloise).

Les dépenses brutes incluent des avances qui sont ensuite remboursées, les dépenses nettes représentent les sommes effectivement distribuées.

Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.

09. Jeunesse et Intégration

Remarques générales

Le remplacement de la Commission scolaire par le Conseil d'établissement scolaire en 2009 a généré une importante implication du Conseil communal, qui a repris une charge exécutive conséquente (il n'avait auparavant que voix consultative au sein de la Commission scolaire).

Par ailleurs, la structure des écoles enfantines et primaires est appelée à changer radicalement dans un futur proche pour la mise en œuvre du concordat Harmos. Si son contour exact n'est pas encore défini, le Conseil communal travaille avec l'ESRN à différents scénarios de régionalisation.

De même, l'organisation de l'accueil de l'enfance sera définie au travers d'instances régionales qui devraient recouvrir tout ou partie de l'espace géographique de la future structure scolaire.

09.02 Service administratif

09.02.351.04 Subsides scolaires Al

Nouveau chapitre à la saga, prière de se référer aux précédents rapports des comptes et budgets de la commission pour les chapitres précédents :

Le Canton a finalement créé la base légale pour l'augmentation de la participation aux frais de scolarisation en établissements spécialisés. Cette somme – qui n'est ni plus ni moins qu'un report de charges – devra être budgétisée à l'avenir (soit environ 350'000 francs au lieu de 80'000 francs).

De plus, le texte voté a un effet rétroactif sur les subsides payés par les communes – jusque là sans base légale – lors des 5 dernières années, rétroactivité contre laquelle les communes s'élèvent. On s'achemine probablement vers une nouvelle action juridique.

09.02.366.08 <u>Intégration Sociale</u>

Subventions accordées à divers projets, dont 15'000 francs (sur un budget annuel de quelque 150'000 francs) pour le projet Anim'Action (rapport d'information 08-012) déployé dans les quartiers de Serrières et des Acacias, dont les progrès nous ont été présentés par la responsable de l'Intégration sociale.

Autres projets concernés par ce compte :

- Alter Connection (28'000 francs),
- encouragement précoce à la lecture (21'000 francs),
- association Avenir (5'000 francs),
- Villa Yoyo (5'000 francs),
- association Marché de l'Univers (3'000 francs),
- divers (20'000 francs).

09.09 et 09.10 Accueil écoliers et Contributions aux crèches

Pas d'évolution notable dans ces domaines en 2009. Toutefois, des changements importants sont à anticiper avec Harmos. Le public des structures d'accueil est appelé à augmenter pour accueillir les élèves

des niveaux -2 et -1. On va en fait observer un mouvement de bascule entre les crèches et les structures d'accueil des écoliers.

Quelles sont les perspectives dans ce domaine en fonction de ces nouvelles évolutions, et quelles seront par exemple les répartitions entre Canton, Communes, parents et entreprises ? La commission désire que dans une prochaine séance lui soient exposés les scénarios possibles et leurs conséquences financières.

09.10.365.61 <u>Le P'tit Sioux</u>

Le P'tit Sioux fournit une prestation d'environ 10'000 heures de garde par année aux parents désirant placer leur enfant durant une visite au centre-ville. Une subvention est versée par la Ville à raison de 32'420 francs (12'420 francs de loyer reversé à la Section de l'urbanisme et 20'000 francs pour le fonctionnement), ce qui correspond à environ 3 francs par heure. Les parents paient une participation de 5 francs par heure de garde. Les contributions volontaires des commerçants ne se montent qu'à environ 1'000 francs au total, de sorte que le P'tit Sioux enregistre des pertes qui s'élèvent actuellement à quelque 10'000 francs par année.

Il est à noter que ces coûts-horaires plus que raisonnables reposent sur une base importante de bénévolat.

09.41 Ecoles Enfantines et Primaires

09.41.30 Charges du personnel

La baisse générale de la masse salariale s'explique principalement par le nombre important de retraites anticipées qui ont été prises suite à l'impulsion donnée dans ce sens par le Conseil d'Etat de 2007 à 2009.

09.41.317.93 Camps et journées de sport

La commission ne s'offusque pas du dépassement de ce compte, qui traduit un réjouissant engagement du corps enseignant dans l'organisation d'activités hors cadre.

09.41.433.01 <u>Contribution des parents</u>

Dans un cas, décision des parents de ne pas scolariser leur enfant dans la commune de domicile pour des raisons personnelles.

09.42 Service médical

L'année a été marquée par le dossier de la grippe A (H1N1) qui a fortement sollicité le service au détriment de ses tâches ordinaires. Quant à l'avenir du service, il dépend en grande partie du devenir des structures des écoles primaires et secondaires. Ses futurs contours sont pour l'instant inconnus.

09.43 Clinique dentaire

La solution d'un partenariat public-privé, présentée dans le rapport relatif au budget 2010, n'est pas encore en place.

Pour rappel, un cabinet de dentistes, par le biais d'un mandat de prestations, effectuerait les interventions relevant des prestations assurées par la Ville.

Les discussions sont avancées, mais aucun accord n'est encore signé. On peut attendre que ce soit chose faite d'ici fin avril. Le Conseil général sera alors informé des modalités de cet accord par un rapport d'information.

Vade-mecum Santé et Affaires Sociales

04.02. Guichet Social - administration

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Part aide sociale : Aide matérielle	Personne remplissant les conditions selon LAS	361.04	Subventions : 100% : pro rata (rapporté à la population de la Ville) de l'ensemble des dépenses du canton.	Le montant remboursé p.ex. en 2010 est basé sur les comptes 2009.
			40% : canton 60% : ville Personnel : Le personnel communal est subventionné comme suit par le canton (sous 04.02.451.43).	Notons que les communes qui sont jugées par le canton comme insuffisamment équipées reçoivent une subvention diminuée pour le personnel voire doivent contribuer.
			Le canton subventionne à raison de 40% 1 assistant social pour 100 dossiers + 0.5-0.7 poste administratif. Le salaire de l'assistant social et de la secrétaire sont calculés de façon forfaitaire à 100'000, resp. 75'000 francs.	Les comptes des bénéficiaires sont gérés avec le logiciel SACSO et de façon indépendante par le CCP du service. L'alimentation du CCP se fait par le biais du compte de bilan A111.08. Les flux financiers entre l'État et la commune se font par l'intermédiaire des comptes de bilan A111.02/03 utilisés comme comptes courants.
Insertion socio-prof : Aide matérielle	Personnes dépendantes de l'aide sociale pour lesquelles a été établi un contrat d'insertion socio- professionnelle	361.05	Subvention : L'Etat subventionne les programmes et répartit les dépenses selon la même clé de répartition que pour l'aide sociale.	

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Part déficit mesures d'intégration professionnelle	Chômeurs en fin de droit auxquels sont offerts des contrats pour les dits programmes d'insertion professionnelle	361.08	L'Etat subventionne les programmes (Bâti +, La Joliette, Ateliers Phénix) sur la base de mandats de prestation et refacture selon la clé 50% canton - 50% ville au prorata de notre population.	60%-40% jusqu'en 2007. Le canton désire passer à 4060 au budget 2010.
Allocations familiales personnes sans emploi :	Toute personne sans emploi qui a des enfants	361.09	L'Etat paie et refacture. Clé de répartition : 40% canton, 60% communes.	Loi fédérale. Entrée en application en 2009.

04.13. Agence AVS/AI

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Personnes bénéficiaires de prestations complé- mentaires AVS/AI, au sens de la LPC	366.04	Directement par la commune	Vient en complément aux prestations complémentaires (payées par le canton). Instauré fin des années 50.
				Environ 2000 personnes concernées.
Subvention à l'achat des abonnements TN	Personnes bénéficiaires de prestations complé- mentaires	366.06	Directement par la commune	10 francs par mois.

04.21. Planning familial

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Centre de consultation en matière de grossesse	Habitants de la Ville et de la région	451.43	Dépenses par la Ville. Le Canton participe à hauteur d'environ 100% ce qui correspond à environ 50% des charges totales du Planning.	Le poste « divers affaires sociales » (04.21.399.04) inclut le loyer et une participation aux frais administratifs), et est ainsi subventionné à 50% par l'Etat.

04.31. Centre d'orthophonie

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Consultations	Enfants, domiciliés sur la commune ou non	43	Pour la part non remboursée par l'assurance- invalidité :	La subvention de l'Etat est passée de 40% à 0 en 2005.
			La Ville facture à l'OES, qui rembourse selon tarif conventionné.	Val de Travers a dénoncé la convention pour fin 2009.
			Le déficit est supporté par les communes	Communes conventionnées :
			conventionnées au prorata de leur consommation.	Neuchâtel, Entre-deux-Lacs + Littoral, Béroche, Les Verrières, Les Bayards.

Lexique:

LAS : Loi sur l'Action Sociale GSR : Guichet Social Régional

PC : Prestations Complémentaires

OES : Office des Etablissements Spécialisés

Vade-mecum Jeunesse et Intégration

09.02. Service administratif

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subsides scolaires AI:	Au canton, pour les	351.04	Le Canton refacture un montant fixe par élève	Le Canton a voulu passer au coût réel : 36 francs.
Subventionnement des coûts d'encadrement et d'écolage	élèves placés dans des institutions telles que les Perce-Neige		aux communes. Jusque là, 10 francs/ jour et par élève	Décision cassée par le TF : résultat : 0 francs ! Attention le Grand Conseil est en train d'élaborer une loi permettant un report de la charge.
Contributions à d'autres communes :	Autres communes	352.02	Versement direct aux communes.	Dans le cas inverse, les communes reversent à la Ville un montant comptabilisé sous 09.41.452.11.
Versement de compensations à d'autres communes accueillant des élèves de la Ville de Neuchâtel en cours d'année scolaire + Belmont, Malvilliers, etc. ou sportifs d'élite				
Intégration Sociale : Subventionnement de programmes d'animation socioculturelle tels que Anim'action, Alter Connection	Institutions/ organismes qui mettent sur pied lesdits programmes	366.08	Versement de subventions sur base d'un mandat de prestations.	

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Autre recettes	HE-ARC	439.11	La HE-ARC n'est plus locataire du bâtiment communal sis St-Hélène 50 depuis le 1er avril 2009. Elle ne participe plus par voie de conséquence au financement d'un demi-poste de conciergerie. Le collaborateur a été transféré de la Ville à la HE-ARC à cette date.	

09.03. Mesures d'Insertion prof.

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Programmes d'intégration professionnelle (BâtiPlus Semestre de motivation)		301.01 à 460.13	La Ville fournit l'encadrement humain et matériel pour les programmes, dont les frais sont subventionnés par l'assurance-chômage et de manière très minoritaire par le Fonds FIP. Les salaires des participants sont pris en charge par l'assurance chômage.	Le Semestre de motivation neuchâtelois est totalement financé par l'assurance-chômage fédérale. Pour le programme BâtiPlus, l'encadrement et les frais de fonctionnement sont financés par cette dernière La Ville assume quant à elle les fournitures utilisées pour les chantiers d'utilité publique menés (09.03.310.09 et 391.05) Attention : le Canton refacture à la Ville la moitié des salaires versés aux chômeurs en fin de droit domiciliés à Neuchâtel (04.02.361.08).

09.04. Actions Jeunesse

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Diverses subventions à des écoles privées et des établissements d'hébergements d'élèves ou à des institutions en lien avec la jeunesse		365.06 à 366.45		La plupart des contributions sont fixées dans les statuts des institutions. Le Centre des loisirs évolue dans le cadre d'un mandat de prestation.

09.06. Contribution Scolaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Participation aux charges ESRN		352.04	Somme payée par la Ville à l'ESRN par élève.	Ordre de grandeur : 10'000 francs/élève.

09.09. Accueil écoliers

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Accueil et restauration des élèves en dehors des horaires scolaires	S Ville de Neuchâtel	433.01 461.01	Les parents paient les frais effectifs, à partir d'un revenu imposable défini. Ils sont partiellement subventionnés par la Ville en dessous de ce seuil, selon une échelle dégressive en fonction du revenu imposable.	
		401.01	Les subventions cantonales sur la masse salariale du personnel éducatif formé représentent environ 350'000 francs par année.	

09.10. Contributions aux crèches

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants placés dans une crèche dans le canton de Neuchâtel	352.01 + 366.01	Prix de journée de référence de 80 francs. Il est réparti, sous condition de ressources, entre les parents et la commune de domicile de l'enfant placé. Les contributions parentales couvrent en globalité environ 33%.	Un enfant de Neuchâtel placé dans une structure sise à Peseux. La Commune de Peseux versera pour notre compte en mains de l'institution la différence payée par les parents et le prix de 80 francs. Elle nous refacturera ensuite notre participation (09.10.352.01).
			Le solde est payé à 16% par le Canton, 84% par la Ville. Le canton paie en fait 20% du salaire du personnel qualifié des crèches.	Un enfant domicilié dans une autre commune fréquente une structure sise à Neuchâtel. Nous avançons la contribution de sa commune de domicile (09.10.365.01) et la récupérons ensuite auprès d'elle (09.10.452.04).

09.11 - 09.14. Crèches communales

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Subventions	Enfants de Neuchâtel ou d'ailleurs placés dans une structure communale	433.01 + 452.04	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.	Les remarques évoquées sous 09.10 s'appliquent pleinement.

09.41. Ecoles enfantines et primaires

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Enseignement obligatoire	Enfants scolarisés dans les écoles enfantines et primaires	09.41	Subvention de l'Etat de	L'école enfantine ne sera obligatoire que dès la rentrée scolaire 2011.
et suivi socio-éducatif			45% sur les salaires des enseignants	
	primarioo		25% sur les salaires des postes de direction	
			0% sur les salaires du personnel administratif	

09.42. Service médical

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Suivi médical	Enfants scolarisés dans les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN Peseux.	09.42		Plus de subvention de l'État depuis plusieurs années.

09.43. Clinique dentaire

Prestations	A qui	Compte	Flux financiers	Commentaires
Prophylaxie	Enfants scolarisés dans	09.43	Dépistage gratuit pour les élèves.	Modèle à revoir selon les accords qui devront être
Dépistage annuel des problèmes dentaires	les degrés de l'école obligatoire en Ville de Neuchâtel + ESRN		Soins conservateurs facturés aux parents à la moitié du tarif le plus bas de la SSO.	trouvés avec nos futurs partenaires.
Soins conservateurs pour les parents qui souhaitent cette prestation	Peseux.			

Lexique:

APE : Accueil de la Petite Enfance

FIP : Fonds d'Intégration Professionnelle

Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Forêts, Domaines et Transports)

La sous-commission financière III, composée de Mme Caroline Nigg, de MM. Matthieu Béguelin et Blaise Péquignot (rapporteur), s'est réunie le 19 mars 2010 en présence de M. Olivier Arni, directeur des services concernés, pour examiner les comptes 2009. Ont également participé à cette séance: MM. Antoine Rosselet, intendant des domaines, Willy Zahnd, chef des Caves de la Ville de Neuchâtel, Jan Boni, ingénieur forestier, Pierre-Olivier Aragno, délégué au développement durable et à la mobilité, Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal, Fabien Coquillat, architecte communal adjoint, Robert Sandoz, administrateur des bâtiments, Pascal Solioz, chef des constructions, et Christian Trachsel, délégué à l'énergie.

03. Forêts et Domaines

03.11 Exploitation des forêts

La neige lourde du 31 décembre 2008 a nécessité d'importants travaux de remise en état. Si les coûts des travaux qui ont dû être attribués à des entreprises privées pour environ 16'500 francs ont pu être pris en charge par le compte spécial "neige lourde" (05.65.391.03), l'ensemble des travaux effectués par les équipes de la Ville est resté à la charge du Service des forêts.

Les équipes forestières ont dû faire preuve de mobilité. Afin de répondre à la demande en bois résineux de l'automne, les deux équipes forestières (celles de Chaumont et des Joux) ont travaillé dans les forêts d'altitude riches en résineux du cantonnement des Joux. De par l'hiver enneigé, l'équipe des Joux est venue appuyer dans sa tâche l'équipe de Chaumont durant tout l'hiver.

Un volume de travail deux fois plus important que celui budgétisé a été réalisé pour des tiers (144'000 francs contre 70'000 francs budgétisés). Ceci s'explique par un gros défrichement réalisé pour le chantier de la RN5 à Serrières (32'000 francs), les travaux de nettoyage des Gorges du Seyon (36'000 francs) et des travaux sur la lisière forestière sur le site en chantier de l'ancien hôpital des Cadolles (13'000 francs). Ce volume important de travaux pour tiers en 2008 (99'000 francs) et en 2009 oblige

le service à se soumettre à la TVA pour 2009 déjà, lequel a opté pour un taux forfaitaire (2009: 4,6 %, 2010: 4,2 %). Un compte a été créé (03.11.319.62).

Il faut distinguer la réserve forestière « totale », favorisant la biodiversité, dans laquelle il n'y a aucune intervention et la réserve forestière « interventions particulières » où des travaux forestiers ciblés sont réalisés en faveur de la biodiversité. Un rapport sur la forêt sera présenté en 2010.

L'action un arbre pour chaque naissance est toujours bien suivie (150 familles participent, 225 arbres plantés). Il y a environ 30 naissances par année qui pourraient théoriquement bénéficier de cette opération.

Le coût de la certification FSC des forêts communales (13'000 francs) est normalement ventilé sur 5 ans. Cependant, la certification renouvelée en 2008 a été entièrement amortie cette année-là.

Il faut relever un certain décalage entre l'année forestière et l'année civile : la première se décline en effet de septembre à août. Ceci rend parfois l'établissement des comptes un peu artificiel, mais simplifie la gestion des stocks de bois invendus en forêt.

La transformation des bois feuillus est en fait peu développée en Suisse. Les coûts d'exploitation qui y sont liés sont ainsi plus élevés, notamment par les transports plus longs et donc plus chers qu'elle nécessite.

03.11.313.55 <u>Carburant & huile pour outillage</u>

Les stocks importants existant en début d'année proviennent du fait que les achats de l'essence pour les tronçonneuses - essence spéciale sans benzène, au prix de 4 francs le litre, choisie pour des motifs environnementaux et de santé des collaborateurs – se font par lots de 2 fûts de 200 litres chacun pour bénéficier de la livraison gratuite.

03.21 Domaines

Le directeur des Domaines rappelle, en préambule, la volonté de clarifier la politique foncière de la Ville. Des réflexions sont initiées sur le rendement des domaines agricoles et locatifs.

S'agissant des écarts importants entre le budget et les comptes, il faut relever tout d'abord les amortissements extraordinaires effectués pour plus de 645'000 francs (entre autres l'immeuble et le hangar « Zimmermann » à Vauseyon, la reconstruction urgente de la loge de La

Cornée à la Chaux-du-Milieu ou encore le remplacement de la chaudière du Home bâlois). Ces amortissements extraordinaires permettront de réduire les charges des budgets futurs d'environ 40'000 francs.

Ensuite, les nombreux dégâts occasionnés à plusieurs bâtiments n'ont pas été pris en totalité par l'ECAP eu égard au mauvais état d'entretien des immeubles concernés. La non transmission de mutations a nécessité un correctif porté au compte « pertes sur débiteurs » (03.21.330.03) ; cependant, il ne s'agit que d'une écriture comptable et non pas d'une perte effective.

Le transfert du CSEM à l'Etat a été réalisé moyennant le versement d'un montant d'un million de francs. Cette somme avait été fixée de manière forfaitaire et ne correspond donc pas à une capitalisation des revenus ainsi perdus.

Les perspectives de vente du Home bâlois sont devenues inexistantes depuis que ce bâtiment se trouve en zone d'utilité publique (ZUP). Les réflexions pour une nouvelle affectation ne sont pas encore véritablement entamées. Le changement nécessaire de la chaudière devrait être l'occasion de ces nouvelles réflexions.

03.21.314.72 Charges copropriété

Les arriérés de charges de copropriété qui alourdissent ce compte concernent la Rouvraie. La Ville était devenue copropriétaire pour permettre d'assainir la situation financière difficile de ce bâtiment.

03.21.319.32 <u>Impôts</u>

La Fondation l'Enfant c'est la vie est titulaire d'un droit de superficie sur lequel se trouve un bâtiment qui a été restauré en vue de son utilisation comme résidence d'été. Cette réaffectation a induit une taxation fiscale.

03.31 Vignes et

03.32 Encavage

Le paragraphe situé sous le tableau *1.2 Résumé Encavage* (rapport10-005, p.201) doit être remplacé par le texte suivant :

« Le résultat d'exploitation des Caves présente une petite aggravation de 10'738.56 francs. Il convient de relever que, selon la convention conclue avec notre tâcheron, ce dernier est rémunéré pour la culture des vignes, les travaux de tâcheronnage, la récolte et le transport du raisin à la cave alors qu'aucun loyer ne lui est facturé pour les vignes ».

De même, le dernier paragraphe du chiffre *5. Concours* (rapport 10-005, p. 204) doit être remplacé par celui-ci :

« Nous devons constater que nos produits sont d'une qualité toujours irréprochable et que les moyens financiers à disposition ne permettent pas d'en faire la promotion. »

Il convient enfin d'ajouter à la suite de ce paragraphe un chiffre 6. Perspectives d'avenir, dont la teneur est :

« Un projet d'encavage collectif est à l'étude. Quatre caves différentes situées dans le vignoble neuchâtelois réfléchissent à la création d'une cave commune capable de vinifier et de mettre en bouteilles l'ensemble de leur production. La réalisation d'économies d'échelle, et donc la réduction des coûts, constitue l'objectif principal du projet, tout comme la promotion des vins de qualité produits par les 4 caves.

Mettre en symbiose quatre partenaires nécessite du temps et un important travail d'analyse et de coordination. Le changement intervenu à la direction de l'Environnement a certainement quelque peu ralenti le processus initié : passation des dossiers et entrée en fonction oblige. La volonté est cependant toujours bien présente et les différents protagonistes de ce projet se sont réunis en décembre pour faire le bilan du processus et planifier les étapes suivantes. Votre Autorité sera informée en temps utile. Le montant de 100'000.- inscrit à la planification quadriennale est un signe de la volonté du Conseil communal de poursuivre l'étude de ce projet d'encavage collectif ».

Au niveau des amortissements extraordinaires, ceux pour ce service concernent la modernisation de l'équipement des caves de la Ville pour presque 36'000 francs.

06. Urbanisme

En préambule, il faut mentionner que les pages 292 à 300 du rapport 10-005 contiennent une multiplication erronée de graphiques. Seuls les premiers de chaque catégorie doivent être pris en considération.

L'important écart entre le budget et les résultats 2009 est bien évidemment à mettre sur le compte des amortissements extraordinaires, pour près de 2,6 millions de francs, ainsi que des attributions extraordinaires aux réserves d'entretien, pour 2 millions de francs, et de non-prélèvements aux dites réserves d'entretien, pour plus de 820'000 francs. Cela permettra de réduire en 2010 les amortissements (environ 400'000 francs) et les intérêts passifs.

Sans ces dotations extraordinaires, l'exercice 2009 ne comptabilise qu'une augmentation de charges de 63'000 francs par rapport au budget.

La sous-commission s'est penchée un peu plus longuement sur les dépassements budgétaires tels qu'explicités au chapitre 6.6 et sur le rendement du patrimoine financier détaillé au chapitre 6.7.

C'est avec un étonnement certain qu'il a été constaté que des décomptes de charges n'ont pas été effectués durant sept ans pour certains immeubles ou que des loyers bruts étaient comptabilisés en loyers nets. Ce sont ainsi 620'000 francs qui grèvent les comptes 2009, soit 248'000 francs de pertes réelles et 373'00 francs de correctifs comptables (décalage). Les causes identifiées à ce triste constat relèveraient d'une dotation insuffisante en personnel au niveau de la comptabilité, d'un suivi inapproprié des dossiers de la Gérance des bâtiments et d'une carence dans les contrôles nécessaires qui auraient dû être effectués. Il est pris note de la détermination du Conseil communal à prendre les mesures nécessaires suite à une analyse approfondie des processus qui ont conduit à ces erreurs ; un programme informatique dénommé « memotic » devrait notamment permettre de contrôler les processus écrits nouvellement définis. Un commissaire se s'il ne serait pas plus opportun d'externaliser la demande toutefois gérance des bâtiments dans la mesure où les professionnels de la branche disposent déjà de tous les outils nécessaires à une telle gestion.

Quant au rendement du patrimoine financier, il est à noter que sa valeur négative est due à 10 immeubles en particulier (présentant un déficit total de 1'096'000 francs). Hormis les quatre immeubles mentionnés en

page 325 du rapport 10-005, les six autres occasionnant une perte de 316'000 francs sont :

- Fbg du Lac 1 Perte de 60'000 francs

- Chemin du Chanet 52 Perte de 59'000 francs

- Anciennes caves du palais Perte de 54'000 francs

- Rue des Bercles 2 Perte de 53'000 francs

- Rue des Moulins 37 Perte de 46'000 francs

- Route de Pierre-à-Bot 91 Perte de 44'000 francs

Il apparaît que, parmi ces dix immeubles, plusieurs sont affectés à des activités culturelles, sociales et de restauration. Non seulement les loyers relatifs à ces objets n'ont pas été fixés sur la base de critères de rendement, mais encore les travaux et investissements qui y ont été réalisés n'ont pas été répercutés sur lesdits loyers. En dernière analyse, ce résultat est donc, dans sa plus grande partie, plus la conséquence de choix politiques que d'une mauvaise gestion du patrimoine.

S'agissant des amortissements extraordinaires, parmi les 43 objets concernés, on peut citer les études en vue de la transformation des Caves du Palais (204'000 francs), l'assainissement des cuisines de la Maison du Concert (306'000 francs), l'assainissement de la centrale de chauffe des Halles (141'000 francs), divers assainissements énergétiques (270'000 francs), la rénovation des locaux du Faubourg de l'hôpital 4 (148'000 francs), l'assainissement de l'édicule à l'avenue de la Gare (112'000 francs) ou encore l'équipement de la nouvelle école de la Maladière (378'000 francs).

Au chapitre des investissements, les commissaires ont souligné l'écart entre les prévisions et les réalisations moindres. Ils ont aussi noté que les crédits pour l'entretien lourd des bâtiments n'avaient pas été totalement consommés ces dernières années. Il apparaît que le retard accumulé en ce domaine s'explique principalement par l'utilisation du crédit en urgence pour répondre aux exigences de l'OIBT. A noter enfin que la vente du secondaire 2 est imputée au compte investissement de l'Urbanisme et non à la fortune nette de la Ville.

14. Transports

Les cartes journalières CFF, achetées au prix de 27 francs l'unité, sont vendues au prix de 38 francs. La différence est destinée à combler les invendus et couvrir les frais liés à leur gestion. La vente de ces cartes sera soumise à TVA en 2010.

L'évolution de cette action dépendra bien évidemment de la décision des CFF quant à l'heure d'utilisation (prévue dès 09h00 seulement). La levée de boucliers des villes suisses, des instances cantonales et de certaines associations d'usagers va peut-être permettre de conserver l'attractivité actuelle.

Quant au Fun'ambule, il est relevé que la durée du service de révision résulte des multiples contrôles que la législation en la matière impose. Ainsi, concernant par exemple les seuls boggies, pas moins de 31 rapports de conformités sont exigés. Chaque pièce doit être scannée. Les véhicules sont toujours trouvés en bon état et très bien entretenus. Il faut dire que l'environnement dans lequel ils circulent est stable : ils sont à l'abri des intempéries et des changements de températures.

Les amortissements extraordinaires pour les transports sont de l'ordre de 195'000 francs. Ils concernent pour les 5/6 le Fun'ambule et pour le 1/6 restant les actions de l'agenda 21.

Le rapport « Plan de Mobilité douce » sera présenté en 2010 au Conseil général. La reconduction du Salon de la mobilité en 2011 fait l'objet de réflexions, l'idée étant de chercher à toucher le public le plus large possible - comme dans le cas du stand tenu en 2009 au salon Expo du Port par exemple - plutôt que seulement celui qui est a priori attiré par les questions de mobilité douce.

Rapport de la Sous-commission financière IV

Sécurité, Infrastructures et Energies (Travaux publics), Infrastructures et Energies (Services industriels), Politique d'agglomération

La sous-commission financière IV, composée de MM. Sylvain Brossin, Jonathan Gretillat (rapporteur) et Christian van Gessel (excusé) s'est réunie le 17 mars 2010 pour l'examen des comptes 2009, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé: MM. Bertrand Cottier, chef du Contrôle des habitants, Jean-Louis Francey, commandant du Corps de police, Jean-Pierre Habegger, responsable du Service administratif du Corps de police, Frédéric Mühlheim, commandant du SIS, Eric Leuba, chef du Service de salubrité et prévention incendie, Alain Gorgerat, chef de l'Etat civil et Mme Ginette Escarré, responsable du Cimetière, MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Jean-Marie Boillat, chef du Service des parcs et promenades.

05. Infrastructures et Energies (Travaux publics)

Remarques générales

La section des infrastructures et énergies fait état d'un résultat financier comprenant une détérioration de 703'546 francs par rapport au budget 2009. Deux facteurs expliquent ceci : d'une part, les conséquences des dégâts hivernaux de janvier 2009 et d'autre part, les amortissements extraordinaires décidés par le Conseil communal au vu du résultat exceptionnellement bon des comptes 2009, à hauteur de 889'913 francs et qui diminueront d'autant les charges financières des prochains exercices comptables. Il est à relever qu'en l'absence de ces amortissements extraordinaires, la section aurait présenté une amélioration de 188'000 francs par rapport au budget, et ce malgré la péjoration des comptes due aux dégâts hivernaux.

Au-delà de ces chiffres réjouissants, il faut toutefois évoquer un élément plus préoccupant et à prendre au sérieux : l'état vieillissant du patrimoine administratif. Pour éviter des dépenses d'entretien devenant de plus en plus lourdes avec le temps, il est nécessaire de parvenir à dégager d'importants moyens pour renouveler ce patrimoine, et ce d'autant plus lorsque notre Ville présente des comptes excédentaires.

05.31 Station d'épuration, eaux & réseau

La STEP et le réseau d'assainissement des eaux présentent des charges pour un montant total de 5'108'060 francs, restant stables par rapport aux précédents exercices. A noter que la STEP, d'une capacité de 75'000 équivalents-habitants, n'est pour l'heure utilisée au maximum qu'aux deux-tiers de sa capacité totale. Dès lors que les coûts d'exploitation sont en grande partie fixes, certaines économies d'échelles pourraient éventuellement être réalisées à l'avenir si de nouvelles communes décidaient de traiter leurs eaux usées à la STEP.

05.31.48 Prélèvements aux financements spéciaux

Les coûts liés au système d'évacuation et d'épuration de l'eau usée doivent être autofinancés par une taxe causale, affectée de manière à ce que les comptes s'équilibrent conformément aux prescriptions de la législation fédérale. Afin d'éviter que la taxe d'épuration ne varie d'une année à l'autre – suite à une forte augmentation entre 2005 et 2006 – une réserve affectée (B280.13) permet d'absorber les variations tant positives que négatives. Ainsi, lorsque les recettes issues de la taxe sont supérieures aux charges d'exploitation, l'excédent est attribué à la réserve. Dans le cas contraire, le montant permettant de couvrir l'excédent de charges sera prélevé sur la réserve, comme cela a été le cas lors de l'exercice 2009. Le produit de la taxe d'épuration s'élevant à 4'362'964 francs, un montant de 70'398 francs a ainsi été prélevé à la réserve, qui s'élève désormais à 1'286'098 francs.

05.31.490.22 Intérêts sur réserve

Le montant de 48'400 francs inscrit à ce poste consiste en une écriture comptable imposée par les directives du service des communes, et correspond aux intérêts positifs perçus sur la fortune à la réserve d'épuration des eaux usées.

05.63 Voirie

La péjoration de plus d'un million de francs des comptes de cette section par rapport au budget s'explique à nouveau par les surcoûts occasionnés par les conditions hivernales 2008-2009 et les amortissements complémentaires extraordinaires ayant été effectués par le Conseil communal. A l'heure où nous écrivons ces lignes, il faut relever que de nombreux enseignements ont été tirés de la leçon des conditions hivernales 2008-2009, et nous tenons ici à saluer le très bon travail accompli depuis lors par les services de la voirie. A noter

également qu'il existe un état-major de conduite communal, chargé de coordonner et de gérer les situations exceptionnelles qui se présentent pour notre Ville. Pour prendre l'exemple du déneigement, une échelle de priorité détermine les lieux qui doivent être déblayés de manière prioritaire, concernant les rues, trottoirs et arrêts de bus névralgiques, avec une importance plus élevée des lieux où il y a beaucoup de monde par rapport à ceux où il y a beaucoup de neige. L'on peut désormais également compter sur une meilleure coordination avec les TN et les CFF.

05.63.301.05 <u>Traitements pers. exploit.</u>

Le dépassement par rapport au budget est dû à l'engagement de personnel de piquet supplémentaire, poste difficilement budgétisable.

05.63.314.06 Travaux de tiers

L'excédent de charges supérieur au budget de plus de 300'000 francs s'explique à nouveau par les interventions sur le domaine public dues aux conditions hivernales 2008-2009 exceptionnelles.

05.363.313.99 Matières, marchandises, autres

Le dépassement de plus de 246'000 francs s'explique par une grande consommation de sel suite à un hiver rigoureux et par une forte demande de conteneurs verts de la part de la population.

05.63.391.05 <u>Prestations de travaux publics</u>

Le montant plus élevé s'explique par la mise à disposition de personnel supplémentaire des parcs et promenades.

05.64 Déchets incinérables

De la même manière que pour l'épuration des eaux usées, le compte des déchets incinérables est autoporté. Ici aussi, la différence entre les charges d'exploitation et le produit de la taxe-déchets doit être absorbée par la réserve affectée à ce compte. Toutefois, celle-ci est négative (-624'211 francs), et constitue donc une avance. Le prélèvement réel à la réserve se monte en fait à 9'134 francs, le reste du montant de 496'678 francs consistant en un amortissement supplémentaire de l'avance – permis grâce aux comptes bénéficiaires de la Ville – et qui vise à réduire progressivement la réserve négative actuelle.

A noter qu'à fin 2009, 114 conteneurs enterrés sont en fonction, 120 conteneurs supplémentaires devant être implantés durant l'exercice 2010.

05.64.319.63 <u>Impôt irrécupérable</u>

Montant lié au calcul de la TVA, l'estimation étant presque impossible à budgétiser, à moins de procéder par un calcul forfaitaire de la TVA.

05.65 Parcs et promenades

05.65.330.03 Pertes sur débiteurs

Un montant de 15'115 francs non budgété est irrécupérable, à cause de l'insolvabilité des personnes qui auraient dû s'acquitter du dédommagement sur la non-plantation des arbres.

05.66 Direction et bureau technique

05.66.316.45 <u>Licences informatiques</u>

Montant de 51'729 francs en baisse par rapport au budget, mais paraissant toujours élevé aux yeux d'un commissaire, dû à l'utilisation de logiciels particuliers (logiciels métiers). A vérifier si certains d'entre eux ne seraient pas disponibles en *open-source*.

07. Police

Remarques générales

Les comptes de cette section font état d'une amélioration de 1'281'880 francs par rapport au budget, pour un total de charges de 14'119'366 francs. Cela s'explique principalement par une gestion rigoureuse des services et par la réalisation d'économies à tous les niveaux.

Il faut relever une légère amélioration de la collaboration avec le Canton concernant les missions intercalaires effectuées par la Police neuchâteloise. Il a été difficile de savoir si la somme payée au Canton était bel et bien effectuée concrètement en prestations. Désormais, l'on sait qui fait quoi, où, et quand : ainsi par exemple, la Police de la Ville assure une nuit par semaine de 20h00 à 7h00, le week-end, la Police cantonale s'occupant des autres nuits. Les missions intercalaires consistent essentiellement à assurer le contrôle de l'ordre et la sécurité aux alentours des établissements publics. A noter le fait que certains

exploitants n'assument pas leur obligation légale d'assurer l'ordre public tant à l'intérieur qu'à l'extérieur immédiat de leur établissement conformément à la loi sur les établissements publics.

A noter également l'entrée en vigueur retardée de la troisième étape du plan de stationnement, qui explique principalement le fait que les investissements effectués se révèlent inférieurs aux investissements budgétisés. L'entrée en vigueur est fixée au 22 mars 2010, les parkings du Nid-du-Crô et de Panespo devenant dès ce moment-là payants. Sur ces parkings, plus personne ne pourra encore disposer d'une place attitrée gratuite, l'usage du domaine public à des fins commerciales ou privées étant payant. Les pendulaires de l'extérieur du canton, au bénéfice d'un abonnement général des CFF ou Onde Verte, peuvent demander à la Ville un badge qui leur permettra de se parquer gratuitement dans le parking P+R des Piscines. Il est toutefois dommage qu'aucune mesure n'ait été prévue pour que les titres de transports pour le centre-ville soient compris dans le prix payé pour le parking ; cela se fait dans les cantons voisins et favorise grandement le transfert modal des habitants de la région.

07.01 Service administratif

Les charges sont en diminution de par la non-reconduction du poste d'adjointe de direction de la Police et de la Police du feu. Ce poste fait l'objet d'une étude dans le cadre de la réorganisation du service.

07.11 Etat civil

Le poste supplémentaire créé est destiné à absorber l'accroissement de naissances et d'enregistrement de personnes occasionné par le transfert provisoire du site unique mère-enfant à Neuchâtel et le retard pris dans l'informatisation des données.

07.31 Corps de police

Le total des postes au Corps de police à fin 2009 est de 58.2 postes de travail, en diminution de 1.4 poste, pour un effectif qui, selon le Conseil communal, devrait idéalement compter 6.8 postes supplémentaires. Les charges sont en diminution de 530'000 francs par rapport au budget, pour s'établir à 7'169'647 francs. La présence policière sur le terrain doit rester primordiale pour une police de proximité, qui doit accorder une importance particulière à la prévention. Il est toutefois à craindre que l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure pénale unifié au 1^{er} janvier 2011 soit de nature à accroître les travaux administratifs et de

procédure de la Police au détriment de la présence sur le terrain.

07.31.427.76 <u>Taxe des parcomètres</u>

Le montant de 1'541'823 francs est inférieur au budget de par le retard de l'entrée en vigueur de la troisième étape du plan de stationnement, dû à la lenteur du Conseil d'Etat pour sanctionner les arrêtés y relatifs.

07.51 Cimetière et crématoire

Les charges de cette section sont en légère diminution par rapport au précédent exercice ainsi que par rapport à ce qui était budgété. A relever qu'en 2009, 2'304 incinérations ont été effectuées à Beauregard, de même que 33 inhumations. Sur les personnes incinérées, seules 263 étaient domiciliées dans notre ville. Pour les personnes inhumées, ce chiffre se monte à 30.

07.51.332.01 <u>Amortissement complémentaire</u>

Compte tenu des bons résultats 2009, le Conseil communal a décidé de procéder à des amortissements extraordinaires, notamment concernant la Tombe du Souvenir.

07.51.434.77 <u>Incinérations</u>

Le produit des incinérations (853'786 francs) est en hausse par rapport à ce qui était budgété. Cela provient du fait que les revenus prévisibles sont difficiles à établir puisque le choix d'une crémation dépend de la volonté de tiers.

08. Police du feu

Remarques générales

Les comptes 2009 laissent apparaître une amélioration de 369'067 francs par rapport au budget. Cela provient principalement de la restitution du Canton à la Ville d'une partie du montant payé par habitant pour le fonds cantonal de protection civile, les coûts effectifs étant inférieurs à ceux qui étaient prévus. L'équivalent plein temps de la Police du feu est de 68.15 postes, en diminution de 0.89 par rapport à l'exercice 2008, dû au fait que les postes vacants n'ont pas pu être remplacés de suite.

08.21 Protection civile

L'excédent de charges est inférieur de presque 300'000 francs à ce qui était budgété, notamment grâce à l'augmentation des subventions acquises.

A noter que l'idée du rapporteur de recourir aux services de la Protection civile pour effectuer, au titre des prestations pour les collectivités publiques, certaines tâches effectuées par les parcs et promenades (notamment l'entretien de certains chemins et parcs) s'avère très difficile à mettre en œuvre, notamment pour des raisons légales qui rendent les procédures administratives assez lourdes, voire également des rapports avec le Canton qui semblent parfois compliqués aux yeux des commissaires.

11. Infrastructures et Energies (Services industriels)

Remarques générales

L'excédent de revenus de la section s'établit à 149'389 francs au-dessus de ce qui était budgété, pour un total de charges de 10'526'382 francs et un total de revenus de 11'638'972 francs. Les résultats de cette section sont en lien direct avec ceux de Viteos SA.

11.11 Energies

11.11.422.02 Redevance Viteos

Augmentation des revenus de l'ordre de 100'000 francs, pour s'établir à 3'030'789 francs. La redevance due par Viteos est calculée sur les ventes d'électricité (1,4 ct. par KWh).

11.11.422.03 Intérêts sur prêt

Imputé dans la section des Finances, au compte 02.11.422.03. Le revenu du prêt accordé à Viteos SA s'élève ainsi à 3'123'477 francs, pour un montant de 1'645'000 francs inscrit au budget 2009. Cette augmentation des revenus de 1'478'477 francs s'explique de par l'application d'un taux d'intérêt effectif de 5% au lieu des 4% prévus, ainsi que par le solde des intérêts dus pour l'exercice 2008.

11.11.426.06 Dividende Viteos

Egalement imputé dans la section des Finances, au compte 02.11.426.07. Le revenu du dividende s'élève pour l'exercice 2009 à 1'999'200 francs, par rapport à un montant budgété de 3'332'000 francs. Cette baisse de 1'332'800 francs s'explique par une diminution du dividende, le taux de rémunération ayant été de 3% au lieu des 5% de l'année précédente afin de compenser globalement la hausse des intérêts sur prêt.

11.12 Eaux

Le service des eaux n'a pas été transféré dans Viteos SA. La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil général et du Conseil communal, qui restent ainsi souverains dans la détermination des tarifs et des investissements. Il faut toutefois noter que la facturation aux clients est quand même établie par Viteos SA, qui jouit d'un mandat de gestion moyennant une marge de 5%.

Le compte des eaux, autoporté, s'établit pour l'exercice 2009 à 8'594'254 francs, soit plus de 500'000 francs au-dessus de ce que prévoyait le budget.

11.12.318.02 Eau, mandat d'exploitation Viteos

Les charges de ce poste s'élèvent à 5'192'220 francs au lieu des 4'398'000 francs budgétés. Cela provient du solde des coûts 2008 facturés en 2009.

11.12.380.01 <u>Amortissement avance eau</u>

Ce poste, imposé par la loi, vise à constituer une avance sur le déficit et doit être amorti à 20% sur 5 ans.

11.12.435.53 <u>Vente de l'eau</u>

Le produit de la vente de l'eau s'élève à 8'594'254 francs au lieu des 8'054'000 francs au budget 2009. Cela est dû à l'augmentation des ventes d'eau sur le littoral ainsi qu'à la consommation d'eau non encore facturée portée en transitoire.

16. Politique d'agglomération

C'est la première fois que cette section apparaît dans le rapport sur la gestion et les comptes, pour marquer l'importance que représente la politique d'agglomération parmi les axes de développement de notre Ville.

L'excédent de charges de 29'765 francs par rapport au budget est dû à l'omission de la ligne budgétaire COMUL (16.01.318.26) lors de l'élaboration du budget 2009.

Nous saluons le fait que la Ville de Neuchâtel soit ouverte au dialogue avec les communes voisines qui voudraient bien travailler et collaborer plus étroitement avec nous, notamment dans la perspective de discuter d'éventuelles fusions de communes.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Chancellerie, Culture, Sports et Tourisme)

Mme Hélène Perrin (rapporteur), Mme Béatrice Nys et M. Philippe Etienne ont rencontré le 19 mars 2010 les responsables des services concernés en présence de Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, responsable des dicastères; MM. Rémy Voirol, chancelier, Bertrand Cottier, vice-chancelier; Patrice Neuenschwander, délégué culturel; Mme Marianne de Reynier Nevsky, responsable de l'Atelier des Musées: MM. Christophe Dufour, conservateur du Musée d'histoire Marc-Olivier naturelle: Gonseth, conservateur du Musée d'Ethnographie; Mmes Caroline Junier, conservatrice du Département des arts appliqués et Renée Knecht, administratrice du Musée d'Art et d'Histoire; MM. Christophe Valley, chef de projet Millénaire et Patrick Pollicino, chef du Service des sports.

01. Chancellerie

De façon générale, dans cette section où la plupart des dépenses sont dues aux charges de personnel, un seul amortissement extraordinaire de 32'000 francs a été réalisé aux archives (compactus).

La coopération internationale ne se résume pas à des fonds attribués à quelques partenaires, mais un groupe de travail assure la cohérence et

le suivi des projets. Il réalise ainsi le contact humain nécessaire pour donner leur sens à ces dépenses en favorisant l'entente entre les peuples.

La baisse des revenus du Centre d'impression par rapport au budget ne signifie pas une baisse du volume de marchandises vendues à l'interne puisque les tarifs ont été diminués. Au contraire, la collaboration entre les services de l'administration et l'économat s'est améliorée.

10. Culture

Remarques d'ordre général

Contrairement à ce qui est indiqué dans le résumé, les amortissements complémentaires s'élèvent à 269'577 francs (10.01.332.01 + 10.02.332.01 + 10.04.332.01 + 10.71.332.01) et non à 108'850 francs comme mentionné au haut de la page 483.

10.01 Service administratif

Toute l'enveloppe budgétée pour les subventions a été accordée. Comme cela se fait depuis plusieurs années, la méthode du saupoudrage a été privilégiée. Cela permet de donner un premier élan à un maximum de créations en espérant qu'elles suscitent d'autres subventions de l'Etat ou de la Loterie romande par exemple et génèrent un chiffre d'affaire. Un grand nombre de demande a malgré tout dû être rejeté. Quelques complications sont aussi crées du fait que les subventions sont toutes accordées en début d'année.

Nous prenons note que grâce à la taxe sur les spectacles, nous possédons le détail de la fréquentation des lieux culturels.

10.01.423.01 Loyers Moulins 37

Cet appartement destiné à être loué à des artistes de passage est désormais géré par l'urbanisme.

10.04 Case à Chocs

La Case à chocs fonctionne bien maintenant, mais c'est au prix d'un énorme investissement de la part du personnel.

10.11 Bibliothèque publique et universitaire

Au cours de ces quinze dernières années, la subvention a plutôt diminué.

10.10-31-61-71 Atelier des Musées, Musée d'art et d'histoire, Muséum d'histoire naturelle, Musée d'ethnographie

Les responsables présents nous donnent un aperçu de la dynamique des activités qui nous permet d'apprécier tout le travail effectué. Quelques petits écarts entre les comptes et le budget s'expliquent facilement par l'actualité muséale et quelques imprévus logistiques.

Pour le Musée d'art et d'histoire, la mise en ligne des collections a provoqué une augmentation des demandes pour ces collections. Cela est positif mais provoque aussi une augmentation de la charge de travail pour le personnel.

Nous constatons un certain nombre d'aller-retour entre les lignes des comptes et du budget des montants liés à l'immobilier. Pour plus de clarté, il serait bon d'adopter une politique d'écriture et de s'y tenir.

13. Sports

Les grandes restructurations qui ont eu lieu au Service des sports sont la cause principale du fort écart entre le résultat général des comptes et le budget alors même que la forte baisse de charges est déjà atténuée par les importants amortissements extraordinaires réalisés.

L'idée de pouvoir organiser des concerts au stade de 'La Maladière' doit être provisoirement abandonnée car elle est illusoire au vu des moyens actuellement en notre possession et des obstacles logistiques. Le prix coûtant par jour du stade devrait être comparé à celui d'autres infrastructures pour être vraiment significatif. A priori, ce montant semble être dans les normes.

La gestion des salles de sport se fait au mieux, en tentant de contenter le plus de monde possible et malgré les défauts de jeunesse des infrastructures (problèmes d'aération à la Maladière notamment) contre lesquels la ville ne peut agir qu'en qualité de locataire des lieux.

Le fait que des montants concernant la location des salles apparaissent sous plusieurs rubriques est dû à une gestion compliquée des locaux qui

appartiennent à plusieurs propriétaires différents. Un audit sur l'organisation du Complexe sportif de la Maladière (CSM) a révélé que des simplifications seraient nécessaires.

13.83.330.03 Pertes sur débiteurs

Ces pertes sur débiteurs (33'800 francs) sont dues au fait que des participations convenues oralement et qui n'avaient pas été confirmées de la part d'une société partenaire s'agissant des frais d'inauguration du stade de 'La Maladière' en 2007 n'ont pas été payées dans leur totalité.

15. Tourisme

L'action de la ville pour le tourisme se fonde presque uniquement sur une subvention accordée à Tourisme neuchâtelois. Il faut espérer que cette association passera le cap de la suppression de la subvention de l'Etat pour 2010.

Les statues du sentier du temps seront remplacées ce printemps et des efforts seront fait pour améliorer la signalisation.

Conclusion

La Commission financière apprécie tout particulièrement ce résultat positif dépassant toutes les attentes, qui permettra à notre Ville d'aborder les années 2010 à 2012 dans une meilleure situation et qui doit encourager notre Conseil communal à poursuivre ses efforts.

Nous tenons à remercier les responsables des services et l'ensemble du personnel de notre Ville pour leur travail et leur engagement qui ont permis cette meilleure maîtrise des comptes.

Le 1er avril 2010 les rapports des Sous-commissions ont été acceptés à l'unanimité.

Le rapport de la Commission financière relatif aux comptes de l'exercice 2009 a été accepté à l'unanimité.

En conclusion, la Commission financière vous recommande à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'accepter les comptes et la gestion de l'exercice 2009 ainsi que l'arrêté y relatif.

Neuchâtel, le 1^{er} avril 2010

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE:

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Loup

Philippe Etienne

Arrêté concernant les comptes et la gestion de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2009

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

<u>Article premier</u>.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2009, à savoir :

a)	Le compte de fonctionnement :	Fr.
	Total des charges	259'779'774.83
	Total des revenus	262'093'316.66
	Excédent de revenus	2'313'541.83
b)	Le compte des investissements :	Fr.
	Total des dépenses	15'130'722.57
	Total des recettes	2'051'508.45
	Investissements nets	13'079'214.12
	./. Amortissements	20'990'327.11
	Solde reporté au bilan	-7'911'112.99

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2009 est approuvée.